

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 27 juin 2018 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept juin à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis au siège du SMICVAL du Libournais - Haute Gironde, sous la présidence de Monsieur Alain MAROIS, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 15/06/2018

Etaient présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Canton de Fronsac				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur BEC	Ex	Monsieur MARIEN		Monsieur LAURET	X	Monsieur GALINEAU	
	-	Madame EYHERAMONNO	X	Monsieur VALLADE	X	Monsieur CANUEL	
Madame REGIS	X	Madame AMOUROUX		Monsieur BROUDICHOUX		Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GRELAUD	Ex	Monsieur GALAND		Monsieur PORTAUD	X	Madame LE DUIGOU	
Monsieur BESSON	X	Madame PEYREFITTE		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur GANDRE	Ex	Monsieur RIGAL	
Monsieur MAROIS	X	Monsieur MARTINEZ		Monsieur BAILAN	X	Monsieur NOEL	
Monsieur BERTHOME (V/Pdt)	Ex	Monsieur PAIGNE		Monsieur LABRIEUX		Monsieur VILLAR	
Monsieur ROUSSET (V/Pdt)	X	Madame ROUEDE		Monsieur BERNARD		Madame VERIT	
Madame GANTCH (V/Pdte)	X	Madame KRIER	X	Monsieur RIVEAU		Monsieur CORONAS	
Monsieur ABANADES (V/Pdt)	X	Monsieur AUDINET		CDC du Pays de St Aulaye			
Monsieur RESENDE (V/Pdt)	X	Monsieur MESPLEDE		Monsieur DELAVIE (V/Pdt)	X	Monsieur SEBART	
Monsieur GRELOT	X	Monsieur COSNARD	Ex	Monsieur GENDREAU		Monsieur BERNARD	
Madame VIANDON		Monsieur REIS-FILIPE		CDC Latitude Nord Gironde			
Monsieur FOULHOUX	Ex	Monsieur DARQUEST	Ex	Monsieur RENARD (V/Pdt)		Monsieur QUERION	
Monsieur VACHER (V/Pdt)	X	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur BOULAN		Madame GRACIA	Ex
Monsieur ROBIN	Ex	Madame LEMOINE		Monsieur HAPPERT	X	Monsieur JAUBLEAU	
Monsieur GUILHEM		Monsieur NADEAU		Monsieur BLAIN	Ex	Monsieur SAINQUANTIN	
CDC du Cubzaguais				CDC du Canton de Blaye			
Monsieur GUINAUDIE (V/Pdt)	X	Monsieur COURSEAUX		CDC du Canton de Blaye			
Madame MONSEIGNE	Ex	Madame LARRIEU		Monsieur DUEZ (V/Pdt)	X	Madame MERCHADOU	
Monsieur RAYNAL		Madame COUPAUD		Madame GOUTTE		Monsieur MOURLOT	
Monsieur GRANCHERE	Ex	Madame GUINAUDIE		Monsieur ARRIVE	X	Monsieur MOULIN	
Monsieur ARNAUD		Monsieur MERCADIER		Monsieur LORIAUD (V/Pdt)	X	Monsieur ARNAUDIN	
Monsieur FAMEL		Monsieur TABONE		Monsieur CARREAU	Ex	Monsieur IMBERT	
Monsieur COLLE		Monsieur MIEVILLÉ	Ex	Monsieur LIMOUZI	X	Monsieur FRAPPE	

Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20180627-2018-23-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Titulaires		Suppléants	
CDC Isle Double Landais			
Monsieur LACHAIZE	Ex	Monsieur MONTAUD	X
Monsieur AUTIER	X	Monsieur BAGUET	

Excusés ayant donné procuration :

Madame MONSEIGNE, Déléguée titulaire de la Communauté de Communes du Cubzaguais a donné procuration à Monsieur GUINAUDIE, Vice-Président du SMICVAL et Délégué titulaire de la Communauté de Communes du Cubzaguais

Monsieur BLAIN, Délégué titulaire de la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde a donné procuration à Monsieur HAPPERT, Délégué titulaire de la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde

Invités excusés :

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,
 Madame HARDY, Conseillère Départementale de la Gironde (canton de Libourne)
 Monsieur FROUIN, Vice-Président du Conseil Départemental de la Gironde (canton de Fronsac)
 Monsieur CANTET, Trésorier de Coutras

En ouverture de séance, sur les 48 Délégués qui composent le Comité Syndical du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 27 juin 2018, 25 d'entre eux étaient présents ou représentés par un suppléant.

Accusé de réception en préfecture
 033-253306617-20180627-2018-23-DE
 Date de télétransmission : 29/06/2018
 Date de réception préfecture : 29/06/2018

DELIBERATION N° 2018 - 23

Objet : Autorisation de signature d'un marché de mise à disposition et transport des caissons des pôles recyclage de Haute Gironde

Rapporteur : Monsieur GUINAUDIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, notamment l'article 139.

Considérant que le Smicval souhaite confier à un prestataire la mise à disposition, le compactage et le transport d'une partie des caissons utilisés dans les pôles recyclage de Haute Gironde suivant :

- Pôle recyclage de Saint Gervais – 6, rue des entrepreneurs – 33240 SAINT GERVAIS
- Pôle recyclage de Saint Paul – lieudit Fourneton – 33390 SAINT PAUL
- Pôle recyclage de Saint Mariens – 2, Bis Tessonneau – 33390 SAINT MARIENS
- Pôle recyclage de Saint Aubin – lieudit Moxenne - 33820 SAINT AUBIN

Considérant que les flux concernés sont : le bois, les déchets enfouis, les végétaux, les cartons, les gravats et les films plastiques.

Considérant qu'un nouvel appel d'offre a été lancé en avril 2018.

Considérant qu'il est demandé pour ce marché, la fourniture de 44 caissons au total de 10 à 35 m³.

Considérant que la durée du marché sera de 5 ans et qu'une offre de rachat en fin de marché doit être proposée par les candidats.

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 22 juin dernier et a décidé de retenir l'offre de base de la Société BRANGEON (avec la prestation de compactage des bennes) pour un montant de 2 797 368,10 € HT et le rachat des bennes en fin de marché pour un montant de 42 900 € HT, soit un montant total de 2 840 268,10 € HT.

Aussi, il est proposé aux membres du Comité Syndical d'autoriser le Président à signer le marché de mise à disposition et transport des caissons des pôles recyclage de Haute Gironde, avec la Société BRANGEON pour une durée de 5 ans et d'un montant total de 2 840 268,10 € HT.

Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents (25 délégués présents, sur 48 délégués en exercice), dont 2 procurations, le Conseil Syndical décide :

Article 1 :

D'autoriser le Président à signer le marché de mise à disposition et transport des caissons des pôles recyclage de Haute Gironde, avec la Société BRANGEON pour une durée de 5 ans et d'un montant total de 2 840 268,10 € HT.

Article 2 :

Le Président, le Directeur et le Receveur sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents relatifs à ce dossier.

Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20180627-2018-23-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

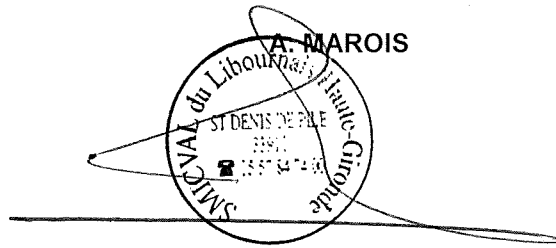
Article final :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
FAIT A ST DENIS DE PILE, le 27 juin 2018

Le Président,

A. MAROIS



Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20180627-2018-23-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018